

vendredi 23 mars 2012

### **SEANCE DU 16 MARS 2012.**

Présents: MM PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. MARTY B. QUENNESON H.  
Mmes LACAM M. MECHENIN E.

Excusés: MM POUZALGUES S. (pouvoir à M. Jean-Baptiste DELSAHUT), MARTY A. (pouvoir à M. Raymond PAGANEL)  
GANIL T.

Madame Elisabeth MECHENIN a été élue secrétaire de séance.

### **Préparation du budget primitif 2012.**

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits à chacun des programmes comme suit :

- Voirie :	25 000.00 €
- Eglise :	10 000.00 €
- Voirie (SIVOM) :	20 000.00 €
- Préau :	10 000.00 €
- Réparation Fontaine de Sales :	1 400.00 €
- Achat matériel (chaises + tables pour salle des fêtes)	6 500.00 €
- Aménagement terrain de boules + bâtiment DUFOUR :	7 000.00 €
- Achat véhicule :	3 000.00 €
- P.L.U :	30 000.00 €
Total	112 900.00 €

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et charge Monsieur Le Maire de réécrire à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Lot Célé pour le projet « cantine scolaire » dont une copie de la lettre sera envoyée à Monsieur Le Préfet.

### **Taux d'imposition des quatre taxes directes locales.**

Où le rapport du Maire relatif aux bases et aux taux d'imposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le taux des quatre taxes directes locales votées en 2011 soit:

- T.H :	14.52 %
- T.F.B. :	18.90 %
- T.F.N.B. :	195.82 %
- CFE :	30.07 % (Cotisation Foncière des Entreprises).

### **Contrat d'entretien d'installation campanaire.**

Monsieur Le Maire donne lecture du contrat d'entretien d'installation campanaire établi par la SARL BROUILLET ET FILS sise à NOAILLES (Corrèze) pour un entretien annuel moyennant un abonnement annuel de 241.00 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte les conditions de ce contrat et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer le contrat allant du 1<sup>er</sup> Avril 2012 au 31 Mars 2013 et la reconduction éventuelle de ce contrat par période successive de 1 an pour une durée maximale de 4 ans.

### **Régularisation des cautions : salon de coiffure**

Monsieur Le Maire fait part de la lettre de Monsieur Le Percepteur relative à la caution du salon de coiffure. Le Conseil Municipal souhaite davantage de renseignements et ne délibèrera qu'à la prochaine réunion.

### **Approbation de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy et renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy.**

Monsieur le Maire présente la démarche de révision de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy et le courrier de Monsieur le Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées.

Il ajoute que l'approbation de la Charte aura effet pour sa durée de validité, soit 12 années à compter de la publication du décret du Premier Ministre, et qu'elle implique le renouvellement de l'adhésion de la commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal :

- approuve la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy dans l'ensemble de ses dispositions (rapport, plan et annexes),
- décide de l'adhésion de la commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

### **Certificat d'urbanisme : René MARTY**

Monsieur Le Maire expose les problèmes d'obtention de certificats d'urbanisme notamment le refus de la dernière demande concernant la parcelle « A 808 » située à « La Borderie » lieu dit de la commune de SAINT-CERNIN.

Monsieur René MARTY, propriétaire de la dite parcelle établi un dossier de demande de certificat d'urbanisme en vu d'une donation au profit d'un de ses enfants pour les raisons qu'il évoque sur la lettre qui est adressée à Monsieur Le Préfet en raison de son âge.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

Le Conseil Municipal,

- Considérant que le motif familial est primordial,
- Considérant que l'installation d'un jeune couple sur la commune est toujours très appréciée,
- Considérant que la construction d'une maison d'habitation ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, tout en apportant des nouvelles contributions à la commune.

émet un avis favorable à ce projet.

### **Questions diverses.**

- Lettre de M. HELSENS.

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de M. Helsens relative à la création d'un espace cinéraire.

Le Conseil Municipal propose de se pencher sur ce projet sachant que, de nos jours, de plus en plus de familles choisissent la crémation.

A Saint-Cernin le 23 Mars 2012.

Le Maire